

LA JUSTICE

Bureaux et ateliers, 457-459 rue Sussex. Tél.: Rideau 736.

"DIEU ET MON DROIT."

JULES TREMBLAY, rédacteur.

21ÈME ANNÉE. No. 6.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.—ABONNEMENT, \$1.00. (Strictement payable d'avance.)

OTTAWA, 4 JUILLET 1913

Ouvrons les yeux

ON NE PEUT NIER qu'il existe aujourd'hui, à Ottawa, des Franco-Canadiens dont le temps se dépense, depuis quelques mois surtout, à contrecarrer par des moyens cachés le travail fait par les militants de la lutte raisonnée en faveur de l'enseignement français à l'école. Ces hommes, dont le hasard aveugle fut le premier pavois, trompent à la fois le gouvernement, leurs compatriotes, et jusqu'aux membres du Clergé, qu'ils voudraient entraîner dans des revendications inutiles et même dangereuses pour la cause. Ils ont un souci unique: empêcher l'entente afin de promouvoir leurs intérêts de sébile et mousser leurs candidatures probables aux prochaines élections provinciales. Dans la même catégorie doivent entrer ceux qui multiplient comme à plaisir les obstacles dans les négociations actuelles, pour donner un semblant de raison à la permanence de corps semi-publics qui tomberont d'eux-mêmes dès que la solution du litige sera trouvée; car alors les gros sous prélevés sur la bonne foi naïve des souscripteurs décroîtront dans des proportions ruineuses.

Il y a pourtant, dans cette querelle bilingue, un terrain d'entente pour tous les gens éclairés, du moment qu'on ne cherche pas à déplacer la question, et qu'on ne tente pas d'introduire dans la discussion des arguments qui ne touchent ni de près, ni de loin à l'enseignement français ou à l'enseignement du français.

Les commissaires d'écoles et les officiers supérieurs du ministère étaient en bonne voie de se comprendre, sur les points principaux, il y a une trentaine de jours. La solution semble être à l'heure présente plus problématique que jamais, parce que des intérêts ont sciemment tout embrouillé à Toronto comme dans la Province, en faisant agir les influences occultes dont ils disposent.

L'un des grands sujets de division est l'inspecteur. Nous connaissons à Ottawa un candidat acceptable à tous les points de vue, qui pourrait parfaitement prendre charge des écoles séparées de la ville, avec les mêmes privilèges que l'inspecteur Putman possède à l'endroit des écoles publiques. Ce candidat n'est ni Irlandais ni Français, et l'obstacle primitif rencontré par les deux races qui se partagent les écoles catholiques disparaît. Connaissant parfaitement les deux langues courantes du pays, il aurait tous les titres à la nomination — mais il est loin de tenir le poste que nous voudrions lui voir occuper.

Des deux côtés il y a eu opposition dès qu'il s'est agi d'inspecteurs irlandais catholiques ou canadiens français catholiques; c'est de cette dimension qu'est venue la nomination d'inspecteurs protestants. Il suffit d'envisager la situation comme elle doit l'être pour voir clair, et il n'est pas nécessaire d'aller se faire égarer à Toronto ou d'écouter aux portes d'assemblées pour savoir où git le petit secret si cher aux protagonistes du bruit quand même.

Il s'agit d'abord de sauvegarder l'enseignement de notre langue maternelle à nos enfants. La circulaire 17 l'abolissait en le rendant impossible, et elle lui substituait un système par lequel aucun élève ne pouvait apprendre à lire et à écrire correctement l'une ou l'autre langue.

Si le gouvernement d'un côté consentait à revenir sa loi de façon à la rendre logique, et si de l'autre la Commission se considérait satisfaite des réformes soumises, nous ne voyons pas pourquoi l'on viendrait jeter dans la conférence une foule de sujets abstraits dont on ne définit pas la portée présente ou future, et dont l'obscurité de termes est telle qu'il est impossible d'en saisir la signification.

Certains gens n'ont jamais été capables de dire exactement ce qu'il aurait fallu statuer pour les satisfaire. Il est temps de les reléguer au dernier plan, si l'on ne veut pas que toute la question retombe dans la marasme de 1912, où elle restera pendant des années sans espoir de règlement.

L'âme dirigeante de la lutte, M. Samuel Genest, n'est peut-être pas secondé comme il le devrait l'être. Au contraire, on commence à suspecter sa conduite et à craindre qu'il n'amène trop tôt une trêve acceptable. Après avoir risqué son gagne-pain, après avoir sacrifié son temps, sa santé et jusqu'à son argent à des démarches difficiles et harassantes, c'est bien le moins qu'il soit accusé maintenant de quelque lâcheté. C'est la récompense ordinaire de ceux qui travaillent pour le bien des causes nobles. Samuel Genest ne s'en étonne probablement pas, et il n'a pas tort. Il ne lui reste plus qu'à être taxé de maçonnerie par les voyants qui veulent être plus catholiques que leur curé.

JULES TREMBLAY.

Curieuse stratégie

QUELQU'UN DONT le nom a été plus que tout autre mêlé au grand réveil national — et qui méritait assurément les hommages qu'il a reçus — nous tenait à peu près ce langage, au lendemain du grand concours de l'Aréna:

— Plus les Canadiens-français s'entendent dire qu'ils parlent admirablement la plus admirable langue du monde; plus on affirmait aux nôtres que le langage du Grand Siècle n'était que de la petite bière en comparaison de ce que vous ou moi pouvons savourer de bon français, en nous promenant soit au faubourg Québec, soit dans la rue Dalhousie, ou même en nous avançant dans quelque salon huppé; plus on insistait sur l'irréprochable élégance de notre idiome courant; plus l'on tenta de mettre en relief les SEULES QUALITÉS et pas le MOINDRE PÉTI DEFAUT de notre parler quotidien... et plus on mettra en péril ce doux verbe de France, comme on aime tant à dire.

— Mais, mon ami, qui faites-vous des affirmations des philologues, des déclarations catégoriques des grammairiens, des linguistes, des glossographes, des ethnologues, des...
— Assez, malheureux! Vous allez me confondre et me faire avouer que tous ces doctes ont raison de dire que nous parlons mieux qu'au temps de Corneille et de Molière!

C'est en effet ce qui a été répété par certain puriste de trop bonne foi... ou en mal d'applaudissements. Peut-être, en quelque petit cénacle où l'on reçoit dime pour limer les vocables, entendra-t-on si beau langage, mais il est difficile — pour ne pas dire erroné et dangereux — d'affirmer à une foule québécoise ou ontarienne qu'elle parle excellentement son français. Qui ne sait, en effet, que dans certains coins du Québec et de l'Ontario — pour ne pas parler des grands centres! — le jargon, l'argot, le patois, le dialecte, l'idiome, le langage ou le verbe, enfin, peuvent subir un heureux polissage.

— Alors comment expliquez-vous que ceux-là mêmes qui savent mieux que tous autres certaines de nos faiblesses idiomatiques — et qui connaissent davantage les remèdes que l'on devrait y appliquer — apprennent à une multitude avide de vérité que son langage est impeccable?

— Il n'y a guère d'explication. Mystères oratoires et plaisirs d'académiciens! Peut-être. Autre chose? Peut-être encore. Tout ceci est plausible comme d'ailleurs tout cela réfutable. Peu importent les causes pour le moment. Il s'agit plutôt de signaler combien il vaudrait mieux, à mon sens, expliquer à la foule que le langage est menacé au de-

hors par l'anglicisation et au dedans par l'anglicisme ou l'américanisme. Nos compatriotes, ainsi avertis, se prémuniraient plus soigneusement contre deux dangers que contre un seul. Etant plus sur leurs gardes, ils auraient plus de chance inégalement de triompher sur toute la ligne. Personne ne contredira jamais qu'il soit beau et même assez facile de faire l'éloge de la parole française. Mais il y a tout un abîme entre célébrer le parler des aïeux et affirmer qu'il se porte au mieux ici, en Ontario, ou dans le Québec.

Et quittant brusquement un terrain où les réflexions justes ne manquaient pas — dans le sens de celles qu'il venait de faire — mon ami me demanda à brûle pourpoint:

— Que pensez-vous de l'éloge de Whitney?

— Comme j'allais répondre, il reprit, présentant par mon geste que d'avance nous étions d'accord.

— Je trouve très diplomatique et surtout bien à point certaines remarques faites sur la conduite de M. Whitney vis-à-vis l'élément canadien-français. On ne peut, à mon avis, trop vanter l'heureuse inspiration qui a présidé au panegyrique de cet ami juré de notre race et de nos croyances. Il est malheureux cependant que l'on n'ait pas songé à l'initiative qu'a prise lui-même le fier autochaste en 1912. On ne pensait évidemment pas à la circulaire 17. Mais ce n'est là qu'un petit oubli et... à quelques exceptions près naturellement... tout le monde est d'accord à trouver en sir James un parangon de justice et d'équité.

— Mais, risquai-je, pour faire contrepoids au sourire ironique de mon interlocuteur, peut-être, a-t-on eu pouvoir griser le Vieux Lion en offrant à sa narine les parfums, pour lui étranges et exotique... des lis français...?

— Hormis que sir James, énévéré par une odeur trop violente... vu la profusion des fleurs jetées — ne se serve des lis mal répandus pour s'en faire une litière.

MAURICE MORISSET.

Les clauses 24 et 29

POUR L'INFORMATION de nos lecteurs, qui seraient tentés de croire ce que le *Nous* dit au sujet des droits donnés au français en Ontario par l'Acte Constitutionnel — c'est-à-dire que ces droits n'existent aucunement, — nous publions ci-contre le texte de ces deux clauses 24 et 29, que nous avons souvent invoquées dans notre journal. On pourra les comparer avec le texte qu'en donne le docteur Arthur Doughty, archiviste fédéral, et M. Adam Shortt, professeur d'économie politique à l'Université Queen, dans le document parlementaire No. 18 de l'année 1907, sous le titre: "DOCUMENTS CONCERNANT L'HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DU CANADA, 1759-1791". Page 670 de ce volume, on lira:

— XXIV. Pourvu que, — et l'autorité susdite en décréta ainsi — tout électeur, avant d'enregistrer son vote à une telle élection (dans le Bas ou dans le Haut Canada), prête, s'il en est requis par un des candidats ou par le rapporteur, le serment suivant qu'on lui fera prêter en ANGLAIS ou en FRANÇAIS, suivant le cas: —

— Je, A. B., déclare et atteste en présence de Dieu tout-puissant que je suis, au meilleur de ma connaissance et croyance, âgé de vingt et un ans révolus et que je n'ai pas encore voté à cette élection.

Page 671, on verra:

— XXIX. Pourvu néanmoins, — et l'autorité susdite en décréta ainsi — qu'il ne soit permis à nul membre du conseil législatif ou de l'Assemblée de l'une ou de l'autre de ces provinces (le Bas et le Haut Canada), de prendre part aux délibérations avant d'avoir prêté et souscrit le serment suivant devant le gouverneur ou le lieutenant-gouverneur ou l'administrateur de la province ou devant toute personne autorisée par le dit gouverneur ou lieutenant-gouverneur ou toute autre personne comme susdit à faire prêter tel serment, et que celui-ci soit prêté en ANGLAIS ou en FRANÇAIS suivant le cas: —

— Je, A. B., promets et jure en toute sincérité de rester véritablement fidèle envers et d'obéir à S. M. le roi Georges, comme souverain légitime du royaume de la Grande-Bretagne et de ces provinces lui appartenant et de le défendre de toutes mes forces contre toutes conspirations déloyales et attentats quelconques dirigés contre sa personne, sa couronne et sa dignité, et de faire tous mes efforts pour dénoncer et faire connaître à Sa Majesté, à ses héritiers et successeurs, toutes trahisons et conspirations déloyales et attentats que je saurai dirigés contre elle ou quelqu'un d'entre eux. Et je jure tout cela sans équivoque, sans restriction mentale, ni arrière-pensée, et en renonçant à toutes grâces et dispenses dans le sens contraire de la part de toute personne ou de tout pouvoir quelconque.

— Ainsi que Dieu me soit en aide.

Voilà deux des clauses de l'Acte Constitutionnel. Elles ont été inscrites parce que le français était employé depuis le "Placard de son Excellence Monsieur le général Amherst", 22 octobre 1760, dans les documents officiels ayant trait aux intérêts généraux de la colonie.

On n'a pas encore découvert que l'Acte de 1791 était un faux.

Besoin urgent

MERCREDI, la Commission des écoles séparées d'Ottawa décidera si elle doit émettre des déclarations pour se procurer le quart de million dont elle a besoin pour la construction de nouvelles écoles. A la fin de la session scolaire, les élèves étaient parqués dans des sous-basements, des salles mal aérées, mal éclairées, véritables foyers de contagion. La loi le veut ainsi, puisqu'elle refuse à l'école séparée, constitutionnellement à l'école publique, les moyens de percevoir toutes les taxes qui lui reviennent de droit. Les écoles publiques empruntent directement de la municipalité, mais les écoles séparées sont forcées de traiter avec les banques, comme si elles étaient étrangères dans une ville où elles abritent la majorité des écoles.

En mission

LES PAROISSIENS du Sacré-Cœur d'Ottawa ont appris avec un regret marqué le départ de R. P. Lévi Côté, O.M.I., que ses supérieurs ont appelé à Montréal, comme prêtre-missionnaire. Lors de la dernière réunion du Cercle paroissial Sacré-Cœur, le R. P. Côté — directeur de ce cercle de l'A. C. J. C. — a fait de touchants adieux à ceux qui avaient été, depuis les débuts de cette organisation, l'objet de son zèle constant et éclairé. Lors de la dernière retraite paroissiale, le R. P. Côté avait été choisi comme prédicateur, en compagnie du R. P. Lortie, O.M.I.

Deux nouveaux professeurs viennent d'être nommés au Juniorat du Sacré-Cœur, les RR. PP. G.-E. Martel et G. Fafard.

Genest - Le Droit

POUR REPARER la mauvaise impression produite par son article de rédaction du 2 juillet, *Le Droit* publiait hier soir les deux notes suivantes, que nous reproduisons volontiers. Elles complètent notre documentation sur la question "Pas de compromis".

NOUVELLES ENCOURAGEANTES.

Nous apprenons avec plaisir que les paroles de M. Genest dans le *Citizen* ont été en général mal interprétées. Nous avons eu le plaisir de causer avec M. le Président de la Commission des écoles séparées, ce matin, et il nous dit qu'il a bonne confiance que l'improbrogio du règlement 17 va se régler d'une manière satisfaisante pour tout le monde, surtout sans que nous ayons à sacrifier rien de nos principes.

D'une autre commission scolaire importante d'Ontario, on nous apprend que le Secrétaire provincial, l'honorable M. Hanna aurait assuré que le ministère était des mieux disposés à rendre justice aux Canadiens français, il veut que l'anglais soit enseigné d'une manière convenable, nous le voulons également. Il doit y avoir moyen de s'entendre.

PROBLEME DIFFICILE.

M. Samuel Genest, Président de la Commission des écoles séparées d'Ottawa est très occupé actuellement à préparer, avec quelques amis dévoués de la cause, une entente qui serait acceptable au gouvernement de l'Ontario et qui sauvegarderait tous les droits et prérogatives des Canadiens français. C'est un problème compliqué et bien difficile à résoudre; il faut tenir compte qu'il y a dans la Province 109 écoles publiques bilingues et 202 écoles séparées bilingues. M. Genest, comme tous ceux qui ont fait la lutte pour les écoles bilingues, n'a aucun compromis à faire, il veut justice complète, mais il prétend, et cela avec beaucoup de raison, qu'il n'y a pas lieu de créer d'embarras inutiles au gouvernement. En cela, M. Genest aura comme toujours l'appui de tout notre élément.

Pourquoi alors l'article du 2 juillet?

Le Sou de la Pensée française

APRES REVISION de son rapport de la semaine dernière, le comité du Sou de la Pensée française à Ottawa, a trouvé que le total était de \$1,200 pour la ville. C'est un beau résultat dans les circonstances. Quand le comité de Montréal aura centralisé tous les rapports, la somme qu'il amassait ces jours derniers sera sûrement grosse et l'on pourra commencer tout prochainement à disposer de son escient des généreuses souscriptions versées au fonds de l'école bilingue ontarienne. Le comité de défense d'Ontario est en voie de formation, nous dit-on.

Soyons utilitaires

DANS UNE GRANDE MAISON d'éducation d'Ottawa, — vous n'aurez qu'à la chercher, — nous remarquons ce matin une étrange utilisation des échelles de sauvetage. Une de ces échelles, enclavée dans la muraille intérieure d'une cour qui donne sur la rue, était couverte de pots de fleurs, fort jolies et fort parfumées. Mais nous nous demandons comment les internes feraient pour utiliser cette échelle si le feu éclatait dans l'établissement. Nous croyons que l'utilitarisme est ici poussé un peu trop loin.

Cours français

POUR la première fois depuis la fondation des cours d'été pour les candidats bilingues à l'enseignement dans l'Ontario, un cours français sera donné cette année en plus du cours anglais ou faiblement bilingue des années passées. Le français comptera dans l'examen, et c'est encore une innovation. A Ottawa, le cours recevra une attention toute spéciale. Il nous fait plaisir de constater ce progrès. Nous savons par avance qu'il aura d'excellents résultats.

110 milles à l'heure

BRINDEJONC DES MOULINAIS, un jeune aviateur français, a fait le voyage aller retour Paris-Petersbourg-Paris à une vitesse double des trains les plus rapides. Il a parcouru la première étape de son voyage, soit 875 milles, dans la même journée à raison de 110 milles à l'heure, et n'a eu aucun incident désagréable pendant son vol prolongé.

Moulinais pourrait venir à Québec en moins de trente heures, à cette allure, et s'emparer du *Chronicle* et du correspondant de la *Sentinel*. Il n'y a pas à dire, il va falloir surveiller les airs.

Un danger

UN CUIRASSE FRANÇAIS, le *Descazes*, qui arriva jusqu'à Québec sans pilote, sera à Montréal jeudi prochain, et mouillera au quai de la section 24. Voilà certes une source nouvelle de danger pour la sécurité de l'Empire, et la *Sentinel* ne manquera pas de trouver une relation entre cette visite du vaisseau de France et les récentes fêtes de la Pensée française chez les Franco-Canadiens.

Ah! si nous avions eu nos trois dreadnoughts! Si la Garonne avait voulu!

Nouveau journal

MONTREAL aura prochainement un nouveau quotidien, le *Daily Telegraph*, journal libéral du soir. Dans l'annonce qu'ils publient, les directeurs disent que des circonstances extraordinaires, dont l'histoire surprenante sera peut-être connue plus tard, ont nécessité la création hâtive d'un nouveau journal. Vingt-cinq mille personnes ont été privées d'un journal représentant leurs opinions politiques et c'est pour eux que le nouveau journal se fonde. La défection du *Herald* serait la vraie cause. La compagnie demande ses lettres patentes avec un capital de \$500,000. On ne connaît encore ni les propriétaires ni les directeurs-rédacteurs, mais l'on pense que M. W.-S. Fielding, qui était journaliste avant d'être ministre, reviendra à son ancienne profession.

L'argent

JOHN SCRIMGEOUR, un banquier de Londres, qui s'intéresse beaucoup aux placements canadiens, est d'avis que personne ne peut traverser notre pays sans être complètement rassuré sur la parfaite stabilité des entreprises canadiennes. Il dit même que M. Horne Payne, un de ses compatriotes, se trompe du tout au tout quand il met le capital anglais en garde contre les placements dans notre industrie ou notre commerce. Et dire que M. Scrimgeour ne s'occupe même pas du bill défunt de la marine pour parler des ressources canadiennes!

Les idées de lord Elgin

Ses lettres à lord Grey sur la question des langues au Canada.

Nous avons souvent invoqué, depuis quelque temps, le témoignage de lord Elgin, gouverneur du Canada, en faveur de la population française et du libre usage de notre langue dans les actes officiels. Il y aurait beaucoup à dire sur cette époque mouvementée qui suivit l'adoption de l'Acte d'Union au Parlement britannique. Le 4 mai 1848, lord Elgin écrivait à lord Grey une lettre dans laquelle on voit le passage suivant:

... Je désire beaucoup apprendre que vous avez pris des mesures pour le rappel de ce qui, dans l'Acte d'Union, impose des restrictions à l'usage de la langue française. Le retard apporté à l'accomplissement des promesses, faites par Gladstone, je crois, sur ce sujet, est l'un des points dont M. Papineau profite dans une but d'agitation. De plus, je dois confesser que pour ma part je suis profondément convaincu de la maladresse de toutes les tentatives semblables faites pour dénationaliser les Français. A tout prendre, elles produisent l'effet contraire à celui qu'elles prédisaient, et font brûler avec plus d'ardeur la flamme des préjugés et des acharnements nationaux. Mais supposez qu'elles réussissent, qu'en résulterait-il? Vous pourriez peut-être américaniser, mais, soyez-en sûr, vous n'angliciserez jamais les habitants français de la Province par de pareilles méthodes.

Montréal, 1er juin 1848.

... Laissez-moi aussi vous rappeler l'importance qui s'attache à une mesure pour supprimer les restrictions imposées par l'Acte d'Union à l'emploi de la langue française.

Montréal, 15 juin 1848.

... Je crois que le prochain courrier de Downing Street dira ce que vous entendez faire pour révoquer les restrictions apportées à l'usage de la langue française dans l'Acte d'Union. Je suis très inquiet à ce sujet. Lafontaine m'en parle constamment. Je juge ces dispositions fort maladroites et propres à produire l'effet opposé à celui qu'on désire. Leur révocation a été demandée dans une adresse qui était, je crois, adoptée à l'unanimité de la Législature locale, et promise par le Secrétaire d'Etat. Pourquoi serait-elle retardée?

Une réponse typique du comte Grey à lord Elgin mérite une citation. Le Secrétaire d'Etat écrit de Belgrave Square, le 1er juin 1848, au gouverneur du Canada:

... Je conviens tout à fait avec vous de la maladresse des tentatives faites pour civiliser les Canadiens français par des moyens qui leur sont odieux, et conséquemment, bien que je confesse être peiné de modifier l'Acte d'Union quant à la langue, je me rendrai presque immédiatement à leurs vœux en présentant une proposition de loi qui accomplira le changement voulu. Vous recevrez avis officiel de cette intention par le même courrier.

Elgin est l'un des Anglais qui ont travaillé avec le plus de désintéressement pour une cause de justice au Canada. Nous devons certainement à sa mémoire de perpétuer le bien qu'il nous a fait. Ceux qui voudront consulter plus longuement sa correspondance pourront l'étudier à l'Hôtel des Archives.

On pourra difficilement nous reprocher d'être des agitateurs, quand nous réclamons le libre usage et le libre maintien de notre langue, puisque nos principales revendications s'appuient aux démarches des représentants même du roi d'Angleterre.

J. T.

De passage

M. Wm.-J. Charron, qui s'est chargé des travaux du chemin de fer Canadien-Nord, dans le district de Hobson, Ont., est en voyage à Ottawa ces jours-ci, chez son père, M. Charron, photographe, rue Rideau. M. Wm. Charron parle avantageusement des progrès des travaux dans le district dont il a charge pour MM. Foley, de Saint-Paul, Minnesota.

Ce coupon donne droit à 25 votes transférables pour le grand concours de Soirée néal et Glauque.

LA "JUSTICE".